



<sup>1</sup> Vos formalités de visas et légalisations  
auprès de tous les Consulats du monde

## ALGERIE

11/01/18 maj

**Attention ! Nous pouvons obtenir les visas uniquement pour les personnes résidant (adresse du domicile figurant sur le passeport) ou justifiant d'une lettre de mission (adresse de l'employeur sur papier à entête) dans les départements suivants : Consulat d'Algérie de Créteil et de Nanterre :**

Nanterre : Hauts de Seine (92), des Yvelines (78), ou d'Eure-et-Loir (28)

Créteil : Val de marne (94), Essonne (91), Seine et Marne (77), La Nièvre (58) et l'Yonne (89).

### **Votre dossier devra comporter les éléments de base suivants :**

- Bon de commande de notre société dûment rempli, signé avec acceptation de nos conditions générales de vente.
- Passeport original en bon état général signé valable minimum 9 mois conseillé après la date de retour + 2 pages vierges disponibles.
- 2 Formulaires de demandes de visas (SAISIE INFORMATIQUE exigée) dûment complétés, datés et signés. **ATTENTION !** Le nom (de jeune fille pour la mère) et prénom de chaque parent et de l'épouse doivent être renseignés sur le formulaire (motif de rejet si incomplet).  
Adresse du séjour : indiquer l'hôtel / adresse pendant le séjour : indiquer l'adresse du partenaire commercial local.
- 2 Photos d'identité identiques au format biométrique (4,5 cm x 3,5 cm) en couleur sur fond blanc parfaitement conformes.
- 1 Copie de la page de l'identité du passeport.
- 1 Attestation d'assurance rapatriement couvrant toute la durée du séjour ainsi que la durée du visa demandé.
- 2 Procurations en faveur de notre société, Accès Pro-Visas, datées et signées par le demandeur (dépôt et retrait). Modèle à télécharger sur notre site internet, lien « procurations » + 2 copies du passeport.
- **Pour les passeports étrangers non Schengen :** copie de la carte de séjour recto/verso valable au minimum 6 mois après le retour, certaines nationalités peuvent ne pas recevoir de réponse durant plusieurs semaines.

### **Catégorie Tourisme : documents supplémentaires à fournir**

- 1 réservation d'hôtel conforme, nominative précisant les nuitées. Pour une visite amicale ou familiale, fournir un certificat d'hébergement établi par un membre de la famille algérienne du demandeur et légalisé par la Mairie du lieu d'hébergement de la personne invitante en Algérie.
- 1 Justificatif relatif à votre situation professionnelle (copie d'un bulletin de salaire, d'une carte d'étudiant, d'une carte professionnelle ou d'un titre de pension, etc.).

**37-39, Avenue Ledru Rollin – 75012 PARIS – Tél. : 01 56 95 18 14 – mobile : 06 09 68 16 76**



2 Vos formalités de visas et légalisations  
auprès de tous les Consulats du monde

## ALGERIE

11/01/18 maj

### **Catégorie Affaires : (Documents supplémentaires à fournir)**

- 1 Lettre de société/mission datée, signée et cachet sur papier à entête (ORIGINAL), le motif et dates du séjour, nombre d'entrée (s), toutes les coordonnées du partenaire algérien, mention de prise en charge de tous les frais de déplacements par l'employeur doivent être précisés.
  - 1 Lettre d'invitation du partenaire algérien datée, signée avec nom prénom du signataire et cachet de la société algérienne. Le nombre d'entrée (s), la période et le motif du séjour doivent être précisés.
  - **CES 2 LETTRES doivent être adressées SOIT**
  - **au Consulat d'Algérie de Nanterre 63, avenue Georges Clémenceau 92000 NANTERRE**
  - **OU au Consulat d'Algérie de Créteil Parc de la Brèche 9, Rue Olof Palme 94000 CRETEIL.**
  - 1 Réservation d'hôtel et vol A/R conforme nominative.
- ATTENTION ! Le visa multiples entrées est soumis à antécédent et copie d'un ancien visa.**

### **Validité et durée de séjour du VISA :**

- La durée du séjour autorisée est variable suivant la décision du Consulat de l'Algérie.
- Le nombre d'entrée(s) ainsi que la validité du visa sont accordés en fonction des informations figurant sur la lettre de mission & de la lettre d'invitation.
- Il est impératif de fournir tous les documents et informations requis afin d'éviter le rejet de votre demande.

### **ATTENTION :**

Les dépôts s'effectuent le matin et les retraits l'après-midi du Mardi au Vendredi inclus.  
Le délai habituel est d'environ 15 jours travaillés.

### **CONSULAT D'ALGERIE Nanterre (92) ou CRETEIL (94)**

### **Horaires d'ouverture :**

Mardi au vendredi : Dépôt/Retrait (9h00 - 15h00)